



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix huit, le vendredi douze octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
05/10/2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26
Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX
Mme Nathalie ROGER à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Aurélie BLANCHARD à M. Jérôme GRENIER
M. Valentin LAMBERT à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Philippe GUIRAUDON

N° 0273/2018

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Personnel : Modification du tableau des effectifs permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune.

Commune de VERNON

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les événements suivants : annonces, retraites, démission, mutation, mise à jour suite à nomination après CAP, rupture de contrat, disponibilité et décès.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Considérant la présentation en Comité Technique du 1^{er} octobre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications suivantes :

Créations :

- Filière sociale

ATSEM principal 1 ^{ère} classe <i>Avancement de grade suite CAP du 22 mars 2018</i>	1 poste	Temps complet
---	---------	---------------

Suppressions :

- Filière administrative

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	3 postes	Temps complet
Adjoint administratif <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	5 postes	Temps complet

- Filière technique

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	6 postes	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	1 poste	Temps non-complet
Adjoint technique <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	19 postes	Temps complet
Adjoint technique <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	1 poste	Temps non-complet

- Filière animation

Adjoint d'animation <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	2 postes	Temps complet
---	----------	---------------

- Filière culturelle

Adjoint du patrimoine <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	1 poste	Temps complet
Adjoint du patrimoine <i>Intégration directe sur le grade d'adjoint technique</i>	1 poste	Temps non-complet

- Filière sociale

ATSEM principal 1 ^{ère} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	1 poste	Temps complet
ATSEM principal 2 ^{ème} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	4 postes	Temps complet
ATSEM principal 2 ^{ème} classe <i>Suppression suite aux nominations d'avancements de grade au 1^{er} juillet 2018</i>	2 postes	Temps non-complet

En conséquence,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du tableau consolidé suivant :

- Filière Administrative.

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Directeur Général des Services	1	0	
Attaché Principal	2	1	
Attaché	9	7	
Catégorie B			
Rédacteur Principal de 1 [°] classe	2	2	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Rédacteur	9	8	
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal de 1 [°] classe	8	7	
Adjoint Administratif Principal de 2 [°] classe	10	10	
Adjoint Administratif	14	12	

- Filière Technique.

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Ingénieur Principal	2	1	
Ingénieur	1	1	
Catégorie B			
Technicien Principal de 1 [°] classe	4	4	
Technicien Principal de 2 [°] classe	1	0	
Technicien	3	3	

Catégorie C			
Agent de Maîtrise Principal	16	17	
Agent de Maîtrise	20	20	
Adjoint Technique Principal de 1° classe	20	20	
Adjoint Technique Principal de 2° classe	44	44	5
Adjoint Technique	78	77	29

- **Filière Animation.**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Animateur Principal de 1° classe	1	1	
Animateur	1	1	
Catégorie C			
Adjoint d'Animation Principal de 2° classe	6	6	
Adjoint d'Animation	6	5	

- **Filière Culturelle.**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Attaché de Conservation du Patrimoine	2	2	
Catégorie B			
Assistant d'Enseignement Artistique	1	1	1
Assistant de Conservation	1	1	
Catégorie C			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint du Patrimoine	2	1	1

- **Filière Sociale.**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Assistant Socio-éducatif principal	1	1	
Catégorie C			
ASEM Principal de 1° classe	7	7	
ASEM Principal de 2° classe	3	3	

- **Filière Sportive.**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Educateur Principal de 1° classe	5	5	
Educateur	1	1	

- **Filière Police.**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Chef de service de Police Municipale	1	0	
Catégorie C			
Brigadier-Chef Principal	4	4	
Gardien-Brigadier	7	5	

Affaires générales, ressources humaines et emploi

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 19 oct. 2018 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).